

Bitume fluidifié à prise lente

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Bitume fluidifié à prise lente ; Bitume fluidifié à curage lent ; <i>Slow Curing Cutback</i>
Autres moyens d'identification	(i) MAC 250, (ii) Bitumes fluidifiés à prise lente par grade : SC-70, SC-250, SC-800, (iii) Enviropatch, Mspec, Enrobé froid IAR, <i>IAR Cold Mix</i> , MACPATCH HPB (+)
Autre identification	AMB600
Usage recommandé	Bitume liquide pour enrobé froid.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
N° de FDS	0148

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

Classification

Liquide inflammable, Catégorie 4 ; Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

Éléments sur les étiquettes



Avertissement

Liquide combustible.

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

Autres dangers

Liquide huileux noir-brun foncé ayant une odeur asphaltique caractéristique ou une odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H₂S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Le produit est combustible, et peut accumuler une charge électrostatique.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	60 – 100		
Fuel-oil, n° 2	68476-30-2	25 – 50		

Remarques

Du sulfure d'hydrogène peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud. Un additif d'adhésivité est ajouté en quantités < 1 % lorsque cela est indiqué. Le produit chauffé peut dégager des vapeurs irritantes pour le nez,

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise lente - Ver. 1

N° de la FDS : 0148

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

la gorge et les poumons. Voir la section 8 pour obtenir de plus amples renseignements. Du sulfure d'hydrogène (H₂S) peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours

Inhalation

Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau, ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

En cas de projections de bitume chaud, refroidir la partie du corps affectée en l'immergeant dans l'eau ou avec une douche. Ne pas essayer de retirer l'asphalte, il faut plutôt le séparer longitudinalement s'il se présente de manière circonferentielle pour éviter l'effet de tourniquet. Il ne faut pas essayer d'enlever de la peau du bitume qui y adhère fermement. Du bitume refroidi ne causera pas d'autre lésion et il procurera en fait une couverture stérile à la zone brûlée.

Au fil de la guérison, la plaque de bitume se détachera d'elle-même, habituellement après quelques jours. Lorsque la peau est salie, mais qu'il n'y a pas de brûlure, nettoyer avec de l'huile minérale, suivie de savon et d'eau. Utiliser de l'huile d'olive près des yeux.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion

Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

L'exposition prolongée ou les expositions répétées peuvent irriter la peau.

En cas d'ingestion : les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

En cas de contact avec les yeux : peut provoquer une très légère irritation. Les symptômes comprennent les yeux rouges, douloureux et larmoyants.

Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

Instructions spéciales

Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition

Voir la Section 11 : Données toxicologiques.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Gros incendie : Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Dangers spécifiques posés par le produit

Liquide combustible. Peut s'enflammer lorsque chauffé. Dégage des vapeurs qui peuvent former un mélange explosif avec l'air à des températures supérieures ou égales au point d'éclair.

Le produit surchauffé peut dégager du sulfure d'hydrogène qui peut s'accumuler dans l'espace libre du réservoir ou dans tout autre espace clos.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., tenue de protection contre les projections de produits chimiques) et un APRA à pression positive.

Les pompiers peuvent pénétrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

Consulter la section 8, Protection de la peau (Contrôle de l'exposition / Protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les matériaux de protection contre les produits chimiques qui conviennent.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire qui convient lorsque la ventilation est inadéquate. Porter de l'équipement de protection individuelle qui convient (voir la section 8).

Précautions environnementales

Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Remarque : voir la section 1 pour y trouver de l'information sur le contact en cas d'urgence.

Autres informations

Contactez le fournisseur, et les services d'urgence et d'incendie locaux pour obtenir de l'aide. Déclarer les déversements aux autorités locales de santé, sécurité et environnement, suivant les besoins.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Il faut interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones de manipulation, de stockage et de traitement de cette matière. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas avaler. Porter l'équipement de protection individuelle qui convient (voir la Section 8). Les récipients vides retiennent des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Il est judicieux d'éviter de respirer le produit, d'éviter le contact avec la peau et les yeux, et de se laver les mains après manipulation. NE PAS fumer dans les aires de travail. NE PAS manger, boire, fumer ni entreposer d'aliments dans les aires de travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans la salle des repas ou de quitter l'aire de travail. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'aller aux toilettes ou de quitter l'aire de travail. Éliminer convenablement tous les articles contaminés, tels que les chaussures, qui ne peuvent pas être décontaminés. NE PAS les réutiliser. Voir la section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

Conditions de sécurité de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m ³ (l)		Non établie			
Fuel-oil, n° 2	A4 - BEI					
	100 mg/m ³					

Signification des abréviations

BEI = Indices biologiques d'exposition (*Biological Exposure Indices*)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, utiliser des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder l'exposition des travailleurs au-dessous de toutes limites d'exposition préconisées ou limites obligatoires.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections liquides, à des brouillards ou à des poussières.

Protection de la peau

Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, il peut être nécessaire d'effectuer une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou une biosurveillance afin d'établir l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité de porter de l'équipement de protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Il faut employer des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que des douches oculaires d'urgence et des douches de décontamination soient à proximité de l'emplacement de l'aire de travail.

Il convient de porter en tout temps des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée lors de la manipulation de produits chimiques lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Matériaux qui conviennent : caoutchouc nitrile.

Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide huileux noir-brun foncé. Taille des particules : Non disponible
Odeur	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H ₂ S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Asphalte de pétrole (bitume)
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible (point de fusion) ; Non disponible (point de congélation)
Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition	> 160°C (320°F)

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise lente - Ver. 1

N° de la FDS : 0148

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

Page 4 de 9

Point d'éclair	> 80°C (176°F) (vase ouvert)
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	6,5 % (supérieure) ; 0,7 % (inférieure)
Pression de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	3 – 4
Densité (eau = 1)	0,93 – 1,00 à 15°C
Solubilité	Insoluble dans l'eau : Non disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K_{ow})	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible (viscosité cinématique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Tension superficielle	Non disponible
Conductivité électrique	Non disponible
Pression de vapeur à 50°C	Non disponible
Concentration de vapeur saturée	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Le contact avec l'asphalte chauffé et l'eau peut provoquer une violente éruption. Peut dégager des CO_x, NO_x, SO_x, PO_x, du H₂S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.

Conditions à éviter

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Exposition à la chaleur.

Matières incompatibles

Réagit avec les agents oxydants. Acides. Bases. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des CO_x, NO_x, SO_x, PO_x, du H₂S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux ; absorption par la peau ; inhalation ; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Fuel-oil, n° 2		~ 12 000 mg/kg (rat)	

Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Peut provoquer une légère irritation.

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Irritant oculaire. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmolement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H₂S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmolement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

Légèrement irritant pour les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées.

Oui, il faut prendre des précautions dans les espaces clos.

L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

Absorption cutanée

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées. La peau va noircir.

Ingestion

Nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées.

Graves irritation ou brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Nocif. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

Danger par aspiration

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

Nocif d'après des études menées sur l'être humain et des animaux.

Effets semblables à ceux décrits précédemment pour la Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique.

Les effets de l'exposition à long terme sont semblables à ceux décrits pour l'exposition à court terme.

Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		
Fuel-oil, n° 2	Groupe 3	A3	Non répertorié	

CIRC : Groupe 2A - probablement cancérogène pour l'Homme. 8052-42-4 Groupe 2B - peut-être cancérogène pour l'Homme. L'exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions lors du travail avec le mastic d'asphalte 8052-

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise lente - Ver. 1

N° de la FDS : 0148

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

Page 6 de 9

42-4 Groupe 2B - peut-être cancérigène pour l'Homme. L'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leur condensat d'émanations lors du pavage routier.

Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérigènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

Signification des abréviations

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*. A3 = Cancérigène confirmé chez l'animal dont la pertinence est inconnue chez l'homme. CIRC = Centre international de recherche sur le cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérigène pour l'Homme. Groupe 3 = Non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'Homme. A4 = Non classifiable en tant que Cancérigène pour l'Homme.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Fonction sexuelle et fertilité

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la lactation ou par l'allaitement

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

Mutagénicité pour les cellules germinales

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets interactifs

Aucune information n'a été trouvée.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité

Polluant marin.

Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Asphalte de pétrole (bitume). Ce produit et ses sous-produits de dégradation ne sont pas reconnus de s'accumuler biologiquement.

Mobilité dans le sol

On ne dispose d'aucune étude.

Autres effets nocifs

On ne dispose d'aucune information.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Ce produit et son récipient doivent être éliminés en tant que matières dangereuses résiduelles. NE PAS jeter

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise lente - Ver. 1

N° de la FDS : 0148

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

Page 7 de 9

aux égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau. Le récipient de ce produit peut présenter des risques d'explosion ou d'incendie, même lorsqu'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ni à sa proximité. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides par le biais d'une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles.

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Règlement	N° UN	Désignation exacte pour l'expédition	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
TMD canadien	3256	Bitumes fluidifiés à prise lente (Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C, à une température supérieure ou égale à son point d'éclair)	3	III
DOT des É-U	3256	<i>Slow Curing Cutbacks (Elevated Temperature, Liquid, flammable N.O.S., with flash point above 37.8°C, at or above its flash point)</i>	3	III

Dangers environnementaux Polluant marin potentiel (Fuel-oil, n° 2)

Précautions spéciales

Veillez prendre note : Si la température d'expédition (température du produit lorsqu'il est chargé dans la citerne et/ou qu'il est en déplacement) est inférieure au point d'éclair du produit, alors UN 3256 Liquide transporté à chaud Classe 3 GE III ne s'applique pas à ce chargement.

Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlementation sur la santé, la sécurité et l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999). Tous les composants figurent dans la LIS/LES.

États-Unis

Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Tous les composants figurent dans l'Inventaire de la TSCA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques en vertu de la TSCA américaine.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Code de danger selon la NFPA	Santé – 2	Inflammabilité - 2	Instabilité – 0
FDS préparée par	Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques		
N° de téléphone	1-416-268-4238		
Date de préparation	23 janvier 2018		
Date de la dernière révision	23 janvier 2018		
Signification des abréviations	ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = <i>Centre international de recherche sur le cancer</i> HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i>		

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise lente - Ver. 1

N° de la FDS : 0148

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

Page 8 de 9

NTP = *National Toxicology Program*

OSHA = *US Occupational Safety and Health Administration*

RTECS® = *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*

Références

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Base de données HSDB®. *US National Library of Medicine*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *NIOSH Pocket Guide*. *National Institute for Occupational Safety and Health*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)*. Dassault Systèmes/BIOVA (« BIOVA »). Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis de non responsabilité

Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.

Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.